

Comment se pacser ? Démarches, formalités et documents nécessaires

Description

Lorsqu'un couple décide de s'unir par le pacte civil de solidarité (PACS), 2 options s'offrent à lui : la signature d'une convention de PACS simplifiée ou d'une convention de PACS aménagée.

La convention de PACS simplifiée leur permet de se soumettre aux règles de droit commun du régime du [PACS](#) sans y apporter d'aménagements conventionnels. Il s'agit de la solution la plus simple et la plus rapide.

[Modèle de convention de pacs](#)

Qu'est-ce qu'une convention de PACS simplifiée ?

Le Code civil définit le PACS comme "un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune".

Par conséquent, le couple qui souhaite se pacser doit **organiser sa vie commune** dans une convention de PACS. Celle-ci permet de fixer les [obligations nées du PACS](#) pour chaque partie et de définir le régime des biens applicable.

Attention : Il existe une grande [différence entre le PACS et le mariage](#), notamment en termes d'obligations des parties et d'effets du contrat.

Lorsque les parties décident de rédiger une convention de PACS simplifiée, elles décident également de **se soumettre au régime légal** du PACS. Ainsi, la convention simplifiée ne comporte pas d'aménagements.

La convention de PACS simplifiée est particulièrement adaptée aux futurs partenaires qui n'ont aucune exigence particulière sur l'organisation de leur vie commune et sur la gestion de leurs biens. Dans ce cas, les dispositions légales suffisent à encadrer leur union civile. Il existe même une convention-type proposée par l'Etat et mise à disposition des usagers sur le service public.

Zoom : Obtenez facilement et rapidement votre [convention de PACS](#) en complétant le modèle de LegalPlace ! Notre formulaire en ligne est court et vous permet de

générer votre document en quelques clics. Il ne vous reste plus qu'à enregistrer, imprimer et signer.

Quel est le contenu de la convention de PACS simplifiée ?

La convention de PACS simplifiée doit impérativement **constater l'engagement et la volonté des parties d'être liées** par un PACS. Néanmoins, il n'y a pas énormément de mentions obligatoires dans ce type de convention.

La convention de PACS simplifiée doit comprendre les éléments suivants :

- Les noms, prénoms, nationalités, dates et lieux de naissance des partenaires ;
- La mention : "Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil" ;
- La mention selon laquelle ils s'engagent à une vie commune, ainsi qu'à s'apporter une aide matérielle et une assistance réciproques et à contribuer aux charges de la vie courante, conformément à [l'article 515-4 du Code civil](#) ;
- L'adresse de leur résidence commune ;
- La mention du maire ou du notaire compétent ;
- La date et le lieu de signature.

Même si la convention de PACS simplifiée ne requiert pas énormément de mentions, les partenaires doivent la rédiger soigneusement. Il s'agit d'un élément essentiel et elle figure parmi les [documents nécessaires pour l'enregistrement d'un PACS](#).

Quel est le régime associé à ce type de convention de PACS ?

La convention de PACS simplifiée se base sur le régime général du PACS et repose ainsi sur les dispositions du Code civil. En ce sens, les partenaires établissent une résidence commune, se soumettent au régime de la séparation de biens et s'engagent à une aide matérielle et à une assistance réciproques. Ils sont également solidaires dans les dettes.

La vie commune

L'obligation de vie commune **représente l'essence même du PACS**. En effet, la

définition du Code civil précise qu'il est conclu dans le but d'organiser une vie commune. Il s'agit donc de l'objet même de la convention.

Les partenaires fixent leur résidence commune dès la rédaction de la convention de PACS. Toutefois, l'établissement d'une résidence commune **n'empêche pas les partenaires d'avoir un domicile distinct**. Notamment, l'un des partenaires peut disposer d'un domicile autre que la résidence commune pour des raisons professionnelles.

Le régime légal de la séparation de biens

L'une des questions principales qui se pose lors de cet engagement civil est celle du régime des biens. En effet, les partenaires peuvent opter pour un [PACS soumis à la séparation de biens ou à l'indivision](#).

En tout état de cause, le régime légal est celui de la séparation de biens. Par conséquent, la convention simplifiée est soumise à ce régime.

La séparation de biens implique que **chaque partenaire est propriétaire des biens qu'il acquiert** durant le PACS. De la même manière, les biens acquis avant la conclusion du PACS restent la propriété exclusive de chacun.

À noter : S'agissant des biens achetés ensemble durant le PACS, ils appartiennent aux deux partenaires, à hauteur de l'apport financier de chacun dans cet achat.

L'obligation d'aide matérielle et d'assistance réciproques

Les dispositions du Code civil prévoient que les partenaires de PACS s'engagent à une aide matérielle et une assistance réciproques.

L'aide matérielle correspond essentiellement à une **contribution de chacun aux charges du ménage** (loyer, courses alimentaires, éducation des enfants...). Elle est donc principalement financière.

À défaut de disposition contraire prévue par les partenaires dans la convention de PACS, l'aide matérielle est proportionnelle à leurs facultés respectives.

Quant à l'obligation d'assistance réciproque, il s'agit d'une obligation morale et d'une aide immatérielle. Elle **visé au soutien des partenaires** face à des situations telles que la maladie ou le chômage. Ainsi, si l'un des partenaires se retrouve dans l'incapacité de travailler, l'autre s'engage à l'assister et réciproquement.

La solidarité dans les dettes

Les partenaires pacsés sont **solidairement tenus à l'égard des tiers** pour les dettes contractées par l'un ou l'autre pour les besoins de la vie courante.

Ainsi, ils sont tous les deux responsables du paiement des dettes liées aux besoins du ménage.

Bon à savoir : La solidarité dans les dettes ne joue pas lorsque les dépenses sont manifestement excessives ou lorsqu'elles concernent un achat à crédit ou un emprunt pour lequel le second partenaire n'a pas donné son consentement.

Quelle différence avec la convention de PACS aménagée ?

Le couple qui souhaite se pacser peut choisir de rédiger une convention simplifiée ou une convention dite aménagée ou détaillée.

Contrairement à la convention simplifiée, la convention détaillée **permet aux parties d'apporter des aménagements conventionnels** à leur PACS. Ainsi, ce type de convention permet notamment de :

- préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune et au ménage ;
- choisir une répartition particulière des dépenses pour le ménage ;
- choisir le régime de l'indivision pour les biens et anticiper le sort des biens en cas de séparation ;
- détailler les conditions dans lesquelles les biens sont partagés entre les partenaires ;
- etc...

La convention détaillée est donc fortement recommandée pour les couples se trouvant dans une situation relativement complexe et nécessitant la gestion d'un patrimoine important.

Bon à savoir : Les partenaires peuvent rédiger leur convention détaillée ou passer par un professionnel du droit. De manière générale, le couple peut avoir besoin des conseils d'un notaire en matière de gestion du patrimoine. Il est donc nécessaire de prévoir les frais associés.

Au delà du régime du PACS, le couple peut solliciter un notaire afin de prévoir les dispositions liées au [décès d'un partenaire du PACS/droit de succession](#).

En effet, contrairement au mariage, le PACS **ne permet pas d'hériter de son partenaire**. Par conséquent, le partenaire qui souhaite transmettre un bien à l'autre doit toujours prévoir un [testament en cas de PACS](#).

Comment conclure un PACS ?

Nombreux sont les couples qui se demandent [comment se pacser](#). En effet, le PACS est souvent considéré comme une alternative au mariage car moins contraignant.

La conclusion d'un PACS est assez simple, le couple doit **préparer un dossier comprenant divers documents** obligatoires et prendre rendez-vous, soit à la mairie du lieu de résidence commune, soit auprès du notaire de son choix.

Bon à savoir : Les partenaires bénéficient de [jours de congé pour PACS](#).

Seul un officier d'état civil ou un notaire peut procéder à l'enregistrement d'un PACS.

Le couple doit **se présenter ensemble et en personne au rendez-vous** fixé. Ensuite, le maire ou le notaire va vérifier les pièces du dossier, procéder à l'enregistrement du PACS et transmettre l'information aux services de l'état civil.

À noter : Le notaire conserve l'original de la convention de PACS et remet une copie aux partenaires, tandis que l'officier d'état civil ne conserve ni l'original, ni aucune copie. L'officier d'état civil remet la convention originale aux partenaires après l'avoir tamponnée et cachetée.

FAQ

Quels sont les avantages du PACS ?

Le PACS est moins contraignant que le mariage. Sa conclusion est rapide et sa dissolution simplifiée. Par ailleurs, le PACS permet au partenaire non couvert de bénéficier de la couverture sociale de l'autre. En matière de fiscalité, l'imposition commune des partenaires peut être avantageuse. De plus, le partenaire de PACS est exonéré de droits de succession et bénéficie d'un abattement sur les droits de donation.

Qu'est-ce que la convention-type de PACS ?

La convention-type de PACS (formulaire Cerfa n°15726*02) est la convention de PACS mise à disposition par le gouvernement pour les futurs partenaires. Cette convention contient l'intégralité des mentions obligatoires et est rédigée dans le but de correspondre au régime général du PACS. Elle permet de simplifier les formalités puisque le couple qui n'a pas besoin de clauses particulières dans le PACS peut simplement compléter cette convention-type et la faire enregistrer en mairie ou chez un notaire.

Comment rédiger une convention de PACS ?

Les partenaires de PACS peuvent décider de rédiger seuls leur convention de PACS. Si tel est le cas, ils devront impérativement inclure les mentions obligatoires devant apparaître dans une convention de PACS. Par ailleurs, il n'est pas possible d'y insérer des clauses interdites. Le couple peut également se servir de la convention-type de PACS comme base de rédaction, puis l'aménager en ajoutant les clauses relatives à leur situation particulière, le cas échéant.